T71. L'entretien structurel des chaussées souples et semi-rigides. Le retraitement en place à froid aux liants hydrauliques

Décembre 2013

Ce guide synthétise l'état actuel des connaissances et des règles de l'art relatives à la technique de retraitement des anciennes chaussées en place à froid aux liants hydrauliques.

Résumé

Face aux techniques traditionnelles de reconstruction ou de renforcement avec décaissement partiel de la structure de la chaussée, la technique du retraitement en place à froid aux liants hydrauliques offre une alternative économique, pérenne et écologique pour l'entretien structurel des chaussées dégradées.

Avec l'impulsion "écologiste" et l'approche actuelle du développement durable, un nouveau contexte apparaît. Les facteurs et les éléments moteurs qui orientent l'entretien et la réhabilitation des chaussées vers des techniques alternatives propres, économes en granulats d'apport et en énergie telles que la technique de retraitement des chaussées en place à froid aux liants hydrauliques sont :

- la prise en compte de l'amélioration du cadre de vie et de la protection de l'environnement,
- les nouvelles réglementations et taxes concernant la mise en décharge,
- la raréfaction des ressources naturelles dans certaines régions, leur éloignement des chantiers, la difficulté croissante de leur extraction (respect de l'environnement),
- le gisement considérable en ressources représenté par le réseau existant d'infrastructures routières,
- l'augmentation des coûts de transport.

L'objet de ce guide est de présenter une synthèse des connaissances et des règles de l'art relatives à la technique de retraitement des chaussées en place à froid aux liants hydrauliques.

Sommaire

1. Introduction et présentation du gisement
2. Les liants
3. Technique de retraitement et études préalables
4. Le matériel de retraitement de chaussées
5. Le dimensionnement
6. Exemples de dimensionnement
7. Démarche de qualité et contrôles
8. Conclusion, Bibliographie, Normes, Abréviations & symboles

Auteur

Cimbéton



Article imprimé le 27/11/2026 © infociments.fr